



Pôle Ressources
Groupement Ressources Humaines
Service Formation Sport
Affaire suivie par : Ltn Ludovic JARNET / CTPD JSP
T : 04.37.62.18.85
E : fs.em@sdis01.fr

Bourg-en-Bresse, le 24 avril 2020

Note d'information

Objet : Brevet National des Jeunes Sapeurs-Pompiers

Réf. : Arrêté du 8 octobre 2015 relatif aux jeunes sapeurs-pompiers
NOR: INTE1523307A
Version consolidée au 03 avril 2020

P.J. : - Procès verbal de validation (annexe 1)
- Évaluation théorique écrite (annexe 2)
- Corrigé de l'évaluation théorique écrite (annexe 3)
- Schéma de validation du BNJSP (annexe 4)

1. Préambule

Le Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers (BNJSP) initialement prévu le samedi 06 juin 2020 devait réunir près de 140 JSP issus des sections du département de l'Ain.

Eu égard à la crise sanitaire et conformément aux décisions énoncées dans la note de service 2020_013, cet événement est annulé et non reporté.

2. Validation du BNJSP

2.1 Modalités

Le BNJSP 2020 sera validé sur la base du contrôle continu. Les présidents des sections devront attester, via le modèle de procès verbal joint à la présente note (annexe1), de la validation des épreuves du BNJSP de leurs JSP, en prenant en compte l'ensemble des années réalisées.

Une fois renseigné, ce procès verbal devra être retourné au CFD, **avant le 30 juin 2020**, accompagné des évaluations écrites corrigées et notées (annexes 2 et 3).

Les JSP validés auront alors **jusqu'au 31 mars 2021** pour satisfaire aux formations Prompt-Secours et A.R.I. et transmettre au CFD une attestation de natation de 50m.

Le service formation sport du SDIS de l'Ain délivrera le BNJSP sur la base de ces documents.

Le suivi administratif du BNJSP sera effectué via le logiciel de gestion du service formation sport (Forsys). C'est pourquoi il vous est demandé d'inscrire vos jeunes via Webfor et ce, **avant le 15 juin 2020**. Cette inscription est essentielle pour un suivi efficace de vos JSP. Les sections n'ayant pas d'accès à Webfor sont priées de se rapprocher des chefs de bureau formation-sport de leur groupement respectif. Les inscriptions déjà effectuées à ce jour sont prises en compte.

2.2 Épreuves

Les épreuves pratiques et sportives seront évaluées en prenant en compte le travail fourni par le JSP sur les années réalisées, avec une attention particulière pour la 3^e et 4^e année.

Les épreuves théoriques seront évaluées par la réalisation des questionnaires incendie et opérations diverses joints à cette note (annexe 2).

Pour préparer au mieux vos jeunes à ces épreuves, il vous est rappelé ci-dessous les différentes ressources pédagogiques qui sont à votre disposition.

- . plate-forme ENASIS <https://enasis.univ-lyon1.fr/resource/open/text/68323>
- . site de la FNJSP <https://spf-editions.fr/JSP>
- . recueil des supports pédagogiques https://www.sdis01.fr/images/fs/formation/fi/recueil_des_supports_pedagogiques_2020.pdf

3. Suivi des JSP

Afin de réaliser un suivi et une intégration optimale du JSP en CIS, le **chef de centre d'accueil** devra veiller au parrainage renforcé du JSP, devenu SPV, par l'organisation de manœuvres pratiques et le contrôle des connaissances requises dans les pré-modules de formation .

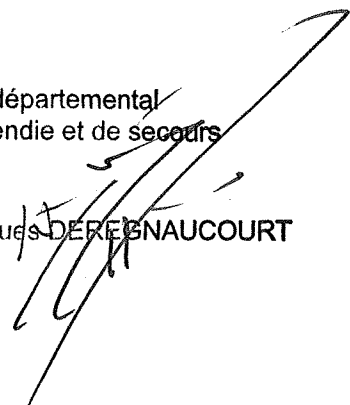
Pour rappel le cursus d'un JSP4 comprend le Prompt-Secours et ARI JSP. A ces formations s'ajoutent les acquis issus des années JSP réalisées, la réalisation des pré-modules pratiques de formation en CIS et le parrainage renforcé. **Le JSP 4 bénéficie malgré les circonstances d'un accompagnement de qualité et de proximité** lui permettant d'assurer les missions futures qui lui seront confiées.

4. Schéma de validation du BNJSP 2020

Le schéma présenté en annexe 4 résume les différentes étapes et tâches à accomplir qui mèneront à la validation de vos jeunes.

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours

Colonel hors-classe Hugues DÉRIBNAUCOURT



Destinataires :

Pour action :

- Sections JSP
- Chefs de centre accueillant des JSP4 cette année

Pour information :

- Chefs de groupement
- Référent Départemental des JSP